

PROGRAMME DE RACHAT DE BLOC D'AFFAIRES

Plan de continuité des affaires

Afin de vous soutenir dans votre plan de relève et de respecter les exigences de l'AMF quant au plan de continuité des affaires, Financière S_entiel met en place un programme de rachat de votre bloc d'affaires en cas d'incapacité à exercer votre profession.

LES MODALITÉS

Ce rachat pourra être effectué lors de l'une des situations suivantes :

- Invalidité de plus de 6 mois.
- Décès
- Retraite
- Non-renouvellement du permis

LE PRIX DE VENTE

Il est convenu que le rachat sera effectué si le bloc d'affaire à vendre répond aux critères de conformité et d'affaire établis par Financière S_Entiel Inc.

Le prix d'achat sera fixé selon le barème suivant :

- À partir de 3 fois les renouvellements d'assurance
- À partir de 1,5 fois les renouvellements en fonds distincts/mutuels

OPTION DE DROIT DE PREMIÈRE OPPORTUNITÉ

Dans le cas où vous ne possédez pas de plan de relève précis au sein de notre agence, vous offrez à Financière S_entiel Inc., un droit de première opportunité exclusif pour l'achat partiel ou total de votre bloc d'affaires. Dès lors, nous disposerons d'un délai de 30 jours suite à la réception de l'avis afin de manifester notre intérêt à acheter votre bloc d'affaires.

LE PAIEMENT

Lors du moment de la vente, 50% seront déboursés à la signature suivie de 12 paiements mensuels égaux.

LES AVANTAGES DE CE PROGRAMME

- Pas de démarche laborieuse pour trouver un acheteur.
- Vous êtes conforme concernant le plan de continuité des affaires.
- La vente et le paiement se règlent rapidement.

Ce programme vous intéresse?

Signaler votre intérêt à ce courriel finance@sentiel.ca afin de mettre en place ce programme de rachat.